

RCS : DAX
Code greffe : 4001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DAX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00261
Numéro SIREN : 824 599 229
Nom ou dénomination : CANAL EXPANSION

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2023 sous le numéro de dépôt 3817

CANAL EXPANSION

Société par actions simplifiée au capital de 24.500 euros
Siège social : LABENNE (40530) – 26B Allée du Poitou
824 599 229 RCS DAX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2023
--

L'an deux mille vingt-trois,
et le mercredi vingt-sept septembre, à dix heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation de Monsieur Frédéric DARCHEVILLE, Président de la société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, agissant en son nom personnel et /ou comme mandataire.

Monsieur Frédéric DARCHEVILLE préside la séance.

Après vérification, la feuille de présence est certifiée exacte par le Président.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **rapport du Président sur l'activité sociale et sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2023,**
- **quitus au Président et au Directeur Général,**
- **affectation du résultat,**
- **rapport spécial sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce, approbation de ces conventions,**
- **nomination de commissaires aux comptes,**
- **pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités.**

Puis, il met à la disposition des associés :

- **le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 janvier 2023 ;**
- **le rapport de gestion du Président ;**
- **le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce ;**
- **le texte des résolutions proposées à l'assemblée.**

Lecture est donnée des rapports du Président. Il s'ensuit une discussion sur l'activité de la société et les projets de développement.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

[...]

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de désigner en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de six exercices qui expirera lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos en 2029 :

La société CABINET D'AUDIT CHRISTIAN SABAROTS

Société à responsabilité limitée au capital social de 10.000 euros

Dont le siège social est sis à BASSUSSARRY (64200) – 80 Chemin de l'Aviation

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BAYONNE

Sous le numéro 502 226 558

La société CABINET D'AUDIT CHRISTIAN SABAROTS étant une société pluripersonnelle, l'associée unique prend acte de l'absence de nécessité de procéder à la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président, au Directeur Général ou au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, aux fins d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autre qu'il appartiendra.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

∞ ∞ ∞ ∞

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de l'assemblée.

Monsieur Frédéric DARCHEVILLE

